

**Compte-rendu du comité syndical
du 22 mars 2018 à 18h00**

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (8) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

M. Gwénaél de SAGAZAN arrive à 18h25.

Le nombre de présents à 18h25 est porté à 29.

Excusés (8) :

François BOUSSARD, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Président, Sylviane DELHOMMEAU, 1^{ère} VP

Assistaient également à la réunion :

Pascale Craig, Mathilde Estadiou, Alexandre Ménard, Monique Rousseau, Sophie Rychlicki.

Benoît Bar, Claire Jousse.

Maëlle Marchand, Le Petit Courrier du Val de Loir

Ordre du jour :

1 DÉLIBÉRATIONS

- 1.1 Vote du compte administratif
- 1.2 Vote du compte de gestion
- 1.3 Affectation du résultat
- 1.4 Modification des statuts de l'OTVL
- 1.5 Convention OTVL/PETR 2018
- 1.6 Renouvellement du contrat chargé de mission culture / coopération Leader / circuits de proximité
- 1.7 Renouvellement du contrat chargé de mission Energie/Climat
- 1.8 Assistance à la mise en œuvre du FESTILOIR
- 1.9 Recrutement temporaire visites guidées PAH
- 1.10 Adhésion aux départements et régions cyclables (DRC)
- 1.11 Adhésion FEDE SCoT
- 1.12 Adhésion ANPP
- 1.13 Adhésion Le Chaînon
- 1.14 Adhésion Leader-France
- 1.15 Subvention à l'association Loir Littéraire
- 1.16 Avenant 2018 à la Convention AURA
- 1.17 BP 2018
- 1.18 Participations des collectivités :
 - 1.18.1 Montant des participations par habitant et par communautés de communes
 - 1.18.2 Montant des participations au titre de l'Office de tourisme
- 1.19 Dossiers LEADER – Plans de financement
 - 1.19.1 Malices au Pays 2018
 - 1.19.2 Animation du Plan Climat au Pays Vallée du Loir pour la période 2017-2018
- 1.20 MACS demande de prolongation par avenant

2 INFORMATIONS

- 2.1 Programme Mission Locale 2018
- 2.2 Avancement du programme CEE / Point sur le PIG
- 2.3 Calendrier du SCoT

3 QUESTIONS DIVERSES

- 3.1 Dates des prochaines réunions

Monsieur le Président sollicite un membre du comité syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15/02/2018 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués. Christian Jariès est nommé secrétaire de séance. Le PV du 15 février est adopté à l'unanimité.

1 DÉLIBÉRATIONS

1.1 Vote du compte administratif

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés
011	Charges à caractère général	526 810,00	316 547,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	564 500,00	537 152,15
014	Atténuations de produits	49 500,00	49 008,24
65	Autres charges de gestion courante	660 320,00	630 247,27
Total des dépenses de gestion courante		1 801 130,00	1 532 954,89
66	Charges financières	2 500,00	422,50
67	Charges exceptionnelles	7 300,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 140,38	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 826 070,38	1 533 377,39
023	Virement à la section d'investissement	360 777,46	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 552,54	11 552,54
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		372 330,00	11 552,54
TOTAL		2 198 400,38	1 544 929,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés
013	Atténuations de charges	121 000,00	118 097,75
70	Produits des services, du domaine et ventes	16 078,00	33 778,99
73	Impôts et taxes	49 500,00	59 811,84
74	Dotations, subventions et participations	1 762 911,00	1 334 704,79
Total des recettes de gestion courante		1 949 489,00	1 546 393,37
77	Produits exceptionnels	0,00	2 771,54
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 949 489,00	1 549 164,91
TOTAL		1 949 489,00	1 549 164,91

Pour information

R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016

248 911,38

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/a	Libellé (1)	Crédits ouverts	Mandats émis
010	Stocks	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	119 181,00	88 691,85
202	Frais réalisation documents urbanisme	97 491,00	88 691,85
2051	Concessions et droits similaires	21 690,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf	269 500,00	27 589,34
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	125 500,00	22 237,20
2184	Mobilier	25 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 000,00	5 352,14
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE		388 681,00	116 281,19

D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016 **165 786,75**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	182 137,75	183 623,85
1022	F.C.T.V.A.	16 351,00	17 837,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	165 786,75	165 786,75
TOTAL DES RECETTES REELLES		182 137,75	183 623,85
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	360 777,46	<i>0,00</i>
040	Amortissements	11 552,54	11 552,54
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		372 330,00	11 552,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		554 467,75	195 176,39

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, sous la présidence de la doyenne d'âge, Ghislaine Soyer, le Président Vallienne s'étant retiré pendant le vote, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif qui lui est présenté.

1.2 Vote du compte de gestion

Monsieur le Président présente le compte de gestion du receveur de la collectivité et soumet son approbation au comité syndical :

Section de fonctionnement :

Solde débiteur classe 6	-1 544 929,93€
Solde créditeur classe 7	+1 549 164,91€
Excédent de clôture	4 234,98€

Section d'investissement

Dépenses	116 281,19€
Recettes	195 176,39€
Excédent de clôture	78 895,20€

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion soumis par le receveur.

1.3 Affectation du résultat

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 544 929,93	G	1 549 164,91
	Section d'investissement	B	116 281,19	H	195 176,39
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	248 911,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	165 786,75 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations +		= A+B+C+D	1 826 997,87	= G+H+I+J	1 993 252,68
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 544 929,93		1 798 076,29
	Section d'investissement	= B+D	282 067,94	= H+J	195 176,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D	1 826 997,87	= G+H+I+J	1 993 252,68

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	4 234,98€
Résultat reporté	248 911,38€
Résultat de clôture	253 146,36€

Investissement

Résultat de l'exercice	78 895,20€
Résultat reporté	- 165 786,75€
Résultat de clôture	- 86 891,55€

Le Comité Syndical, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de la section de fonctionnement de :

Soit un excédent cumulé 2017 en section de fonctionnement : **253 146,36€**

Soit un déficit cumulé 2017 en section d'investissement : **- 86 891,55€**

Nous avons réalisé peu d'investissements, cela va monter en puissance avec le CIAP, précise le Président Vallienne.

Affectation du résultat :

1068 : Excédent capitalisé :	86 891,55 €
Report en fonctionnement	166 254,81 €
Total	253 146,36 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat.

1.4 Modification des statuts de l'OTVL

Monsieur le Président passe la parole à Guy-Michel Chauveau, président de l'OTVL, pour présenter au comité syndical la proposition de modification des statuts de l'OTVL (en annexe) portant sur :

- La prise en compte de la transformation du syndicat mixte Pays Vallée du Loir en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.
- La suppression de l'activité « mise en œuvre de visites de sites d'intérêt touristique »
- L'adjonction d'un partenariat commercial dans le cadre du développement d'une place de marché régionale.
- L'extension d'une offre de services à des prestataires hors territoire de compétence de l'OTVL sur demande des prestataires.
- La modification du nombre de sièges au comité de direction par diminution d'un siège du second collège dit collège des personnes qualifiées.
- La création d'une troisième vice-présidence réservée à un membre non sarthois du second collège, pour la représentativité du territoire Gâtines-Choisille, dans le Nord du département 37.
- La limitation à un du nombre de pouvoir reçu par membre du CODIR.
- La possibilité de percevoir des recettes provenant de la vente de packs ou de l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux prestataires.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification des statuts de l'OTVL.

1.5 Convention OTVL/PETR 2018

M. le Président présente la convention 2018 entre le Pays et l'OTVL (jointe en annexe).

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention 2018 entre l'OTVL et le PETR.

1.6 Renouvellement du contrat du chargé de mission culture / coopération Leader / circuits de proximité

Le contrat d'Alexandre Ménard « Chargé de mission culture/coopération LEADER/circuits courts de proximité » arrive à échéance des 3 premières années le 18 juin 2018. Il est proposé au comité syndical de le renouveler jusqu'au 31/12/2020.

L'année 2020 correspond à la fin de l'actuel mandat municipal et à ce propos, M. Vallienne rappelle qu'une réunion sur l'avenir du PETR post 2020 va être prochainement programmée.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat du chargé de mission.

1.7 Renouvellement du contrat du chargé de mission Energie/Climat

Le contrat d'Amandine Perriaud, « Chargée de mission Energie-climat », arrive à échéance le 25 octobre 2018. Il est proposé au comité syndical de le renouveler jusqu'au 31/12/2020.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat de la chargée de mission énergie-climat.

1.8 Assistance à la mise en œuvre du FESTILOIR

Monsieur le Président propose de recruter du 10 juillet au 12 août, un agent pour besoin occasionnel, qui répondrait à deux objectifs :

- Assistance technique et logistique en amont des représentations du Festiloir afin de faire face aux nombreuses contraintes inévitables de dernière minute (relation compagnies, hébergement, repas, etc.),
- Accueil et relations publiques durant le Festiloir, suivi des compagnies, aménagements pour le public...pour un bon déroulement du Festiloir et bilan de l'action.

Il précise que 3 000 € sont proposés au budget à cet effet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce recrutement.

1.9 Recrutement temporaire pour les visites guidées PAH

Monsieur le Président propose de recruter du 3 juin au 24 août 2018, un agent à temps partiel pour besoin occasionnel, qui assurerait la préparation et l'animation des visites guidées de l'été pour le compte du Pays d'art et d'histoire.

Il précise que 4 500 € sont proposés au budget à cet effet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le recrutement d'un agent à temps partiel pour l'été, du 3 juin au 24 août 2018.

1.10 Adhésion à l'association « départements et régions cyclables » (DRC)

La DRC (association créée en 1999) rassemble les collectivités mobilisées pour le développement du vélo en France (Régions, Départements, Intercommunalités). Au cœur de leurs attentions : le développement des véloroutes et voies vertes et du tourisme à vélo.

Le PETR Pays Vallée du Loir a adhéré en 2017 pour le compte de l'OTVL. Il est proposé de reconduire cette adhésion en 2018 pour un montant de 892 € (contre 907 € en 2017). Cette adhésion a baissé en 2018 car le calcul est basé sur le nombre d'habitants (qui a diminué suite au départ de Cérans-Foulletourte).

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement de cette adhésion.

1.11 Adhésion FEDE SCoT

Afin de bénéficier pleinement de l'expertise de la FEDE SCoT, notamment de son centre de ressources et de veille, mais aussi permettre aux techniciens et aux élus d'accéder aux « journées thématiques », il est proposé au comité syndical de renouveler l'adhésion à cette association : 780 € sont proposés au BP à cet effet.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à la FEDE SCoT au titre de l'année 2018.

1.12 Adhésion ANPP

Relais des Pôles d'équilibre territoriaux et des Pays auprès des pouvoirs publics, l'ANPP (ex APFP) en anime le réseau et organise des « journées rencontres » afin de permettre aux territoires de se tenir informés des évolutions législatives et réglementaires qui les concernent. Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2018 dont le coût est de 600 €.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à l'ANPP.

1.13 Adhésion Le Chaînon

Afin de permettre au service culturel du PETR d'avoir accès au réseau de diffusion de spectacles « Le Chaînon des Pays de la Loire » et ainsi de bénéficier d'une large offre de programmation à prix négociés, Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2018 et d'inscrire à cet effet la somme de 400 € au BP.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion au Chaînon.

1.14 Adhésion Leader-France

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion à l'association LEADER France dont le but est de consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche. Il précise que l'adhésion représente un coût de 600 € qui peut être inclus dans les frais d'animation du programme LEADER.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à LEADER France.

1.15 Subvention à l'association Loir Littéraire

Monsieur le Président rappelle que les objectifs de l'association Loir Littéraire s'inscrivent parfaitement dans les orientations définies par le Pays, que cette action nous permet de disposer d'un vecteur de communication capable de véhiculer une image culturelle dynamique et qu'en contrepartie l'association met à disposition du Pays des ouvrages qui sont redistribués au bénéfice des communes sous couvert des CDC. Monsieur le Président propose au comité syndical d'inscrire au budget une subvention de 3 000 € au Loir Littéraire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'inscription au budget de 3 000 euros à l'association Loir Littéraire.

1.16 Avenant 2018 à la Convention AURA

Monsieur le président présente au comité syndical l'avenant 2018 à la convention 2016/2018 signée avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour l'élaboration du SCoT. (Document joint en annexe).

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant 2018 à la convention avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

1.17 BP 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	526 810,00	652 118,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	564 500,00	592 530,00
014	Atténuations de produits	49 500,00	132 000,00
65	Autres charges de gestion courante	660 320,00	605 584,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 801 130,00	1 982 232,00
66	Charges financières	2 500,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 300,00	3 100,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 140,38	90 801,36
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 826 070,38	2 078 133,36
023	Virement à la section d'investissement (5)	360 777,46	126 038,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	11 552,54	18 391,22
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	372 330,00	144 429,45
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 198 400,38	2 222 562,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2017	BP 2018
013	Atténuations de charges	121 000,00	100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 078,00	17 800,00
73	Impôts et taxes	49 500,00	132 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 762 911,00	1 806 508,00
	Total des recettes de gestion courante	1 949 489,00	2 056 308,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 949 489,00	2 056 308,00
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		166 254,81
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 222 562,81

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)

144 429,45

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP 2017	BP 2018
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations	119 181,00	109 127,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	97 491,00	109 127,00
2051	Concessions et droits similaires	21 690,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	269 500,00	139 400,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		11 000,00
21745	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales,		7 500,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	37 200,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	125 500,00	28 500,00
2184	Mobilier	25 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 000,00	55 200,00
Total des dépenses d'équipement		388 681,00	248 527,00
020	Dépenses imprévues		16 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		388 681,00	264 527,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP 2017	BP 2018
10222	F.C.T.V.A.	16 351,00	33 206,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	165 786,75	86 891,55
TOTAL RECETTES REELLES		182 137,75	120 097,55
021	Virement de la section de fonctionnement	360 777,46	126 038,23
040	Amortissements	11 552,54	18 391,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA		372 330,00	144 429,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		554 467,75	264 527,00

1.18 Participations des collectivités :

1.18.1 Montant des participations par habitant et par communautés de communes

Communauté de communes	Population 2018	7€/habitant	OTVL 1,52€/habitant	PETR 5,48€/habitant
Sud Sarthe	23 535	164 745,00 €	35 773,20 €	128 971,80 €
Loir Lucé Bercé	24 210	169 470,00 €	36 799,20 €	132 670,80 €
Pays Fléchois	27 345	191 415,00 €	41 564,40 €	149 850,60 €
TOTAL	75 090	525 630,00 €	114 136,80 €	411 493,20 €

1.18.2 Montant des participations au titre de l'Office de tourisme

Communauté de communes	Population 2018	OTVL Participations 2018	OTVL Participations 2017
Sud Sarthe	23 535	89 433,00 €	110 027,00 €
Loir Lucé Bercé	24 210	130 007,00 €	130 519,00 €
Pays Fléchois	27 345	196 000,00 €	196 000,00 €
TOTAL	75 090	415 440,00 €	436 546,00 €

Total des participations : 941 070 € dont PETR 411 493,20 € OTVL 529 576,80 €.

M. le Président rappelle que les participations seront appelées par tiers en avril, juillet et octobre ; Il invite le comité syndical à se prononcer sur le budget primitif et les participations à appeler auprès des communautés de communes.

Mme Béatrice Pavy-Morançais aimerait comparer ce montant avec celui appelé en 2017.

Les chiffres de 2017 ont été présentés en bureau, indique Sophie Rychlicki. Ils sont rappelés dans la délibération jointe à ce PV, datant du 09 mars 2017.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le montant des participations.

1.19 Dossiers LEADER – Plans de financement

1.19.1 Malices au Pays 2018

Pour sa quatrième édition, Malices au Pays s'est orienté autour de la danse. L'objectif a été de proposer sur une quinzaine de jours des spectacles de qualité ouverts à tous, accompagnés d'actions de sensibilisation à la pratique artistique, pour créer des moments familiaux privilégiés. Plusieurs moyens sont mis en œuvre tels que la mutualisation des moyens financiers et humains, des salles de spectacle et communes partenaires, pour la mise en œuvre d'une programmation jeune public sur le territoire ; ainsi que le développement du travail collaboratif avec les structures de diffusion du savoir (bibliothèques) et d'enseignement artistique (écoles de musique), les cinémas et toutes les forces culturelles locales (associations).

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Budget prévisionnel		Plan de financement	
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des ressources	Montant TTC
Communication	3 989.60 €	Asso du Carroi	2 000.00 €
Programmation	27 185.80 €	Commune du Lude	2 000.00 €
Ateliers de sensibilisation	6 006.00 €	Commune de Montval-sur-Loir	2 000.00 €
Droit d'auteur	3 137.31 €	Commune de Crosnières	800.00 €
Technique	1 516.52 €	Commune de Beaumont-sur-Dême	800.00 €
Loc matériel	642.81 €	Commune de Lavenav (Loir-en-Vallée)	800.00 €
Transports	2 158.00 €	Centre social de Lucé	800.00 €
		CLEA	8 000.00 €
		Région	3 000.00 €
		LEADER	10 000.00 €
		Autofinancement	14 436.04 €
TOTAL des dépenses	44 636.04 €	TOTAL des ressources	44 636.04 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Nota : le tableau ci-dessous a été modifié, une erreur s'étant glissée dans le conducteur.

1.19.2 Animation du Plan Climat du PETR Pays Vallée du Loir pour la période 2017-2018

Pour mener à bien la mission « Energie-Climat » sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir, une chargée de mission à temps plein met en place les actions relatives au Plan Climat Air Energie Territorial.

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement d'une partie du poste et les dépenses liées à la mise en place des actions.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant TTC
Salaire chargée de mission (CDD d'1 an et 4 mois)	40 022,85 €
Frais de structure (forfait de 15%)	6 003,43 €
Dépenses liées à l'organisation de visites de groupes, salons et colloques.	1 497,80 €
TOTAL des dépenses	47 524,08 €

Plan de financement prévisionnel :

Nature des ressources	Montant TTC
ADEME - Ingénierie	7 920 €
ADEME - Actions	244,80 €
LEADER	29 854,46 €
Autofinancement	9 504,82 €
TOTAL des ressources	47 524,08

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de solliciter les fonds européens pour le financement d'une partie du poste et de ses actions.

1.20 MACS demande de prolongation par avenant

Monsieur le Président, comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, demande au comité syndical l'autorisation de solliciter un avenant à la convention MACS, afin de poursuivre cette action en plein essor après un démarrage difficile, puisque dans l'attente de l'élaboration des documents nécessaires au montage de ces dossiers cofinancés par le programme LEADER. Les premiers dossiers n'ont pu être présentés en comité technique qu'en juin 2016.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette demande de prolongation par avenant de la convention MACS.

2 INFORMATIONS

2.1 Programme Mission Locale 2018

Le Pays d'art et d'histoire propose à huit jeunes inscrits dans le dispositif Garantie Jeunes de découvrir des métiers traditionnels de notre territoire. Le programme n'est pas encore complètement finalisé, puisqu'il sera en partie construit avec les jeunes en amont.

Deux rencontres avec les jeunes sont prévues les 6 et 12 avril afin de préparer les sorties qui se dérouleront entre le 23 mai et le 01 juin.

Mathilde Estadiou présente le programme, en cours de finition, sur les savoir-faire traditionnels. C'est la 5^{ème} année de mise en place de cette action qui rencontre toujours beaucoup de succès auprès des jeunes sollicités. Cette année, une nouveauté dans le programme : il est envisagé que les jeunes passent une nuit sur le territoire.

2.2 Avancement du programme CEE / Point sur le PIG

Amandine Perriaud, chargée de mission « Energie/climat » intervient oralement.

Pour le programme des CEE, l'enveloppe de 1 million d'euro allouée au territoire diminue progressivement. Au jour du comité syndical, il reste 1/3 de l'enveloppe de primes à consommer avant le 31 décembre 2018.

Les premiers chèques ont été remis aux communes de Château-l'Hermitage, Flée, Aubigné-Racan et Saint-Jean de la Motte ainsi qu'au PETR Pays Vallée du Loir lors d'une conférence de presse le 19 février 2018. A cette occasion plusieurs vidéos de témoignages ont été tournées. Celles-ci se trouvent sur la page suivante : <https://www.youtube.com/channel/UCNU-MNUuobpnc2XkEVO9HxQ>

Pour le PIG, un document est remis sur table qui explique toute la démarche pour passer le marché public.

2.3 Calendrier du SCoT

Le planning du SCoT a été quelque peu modifié, ceci afin de laisser suffisamment de temps à tous les élus pour prendre connaissance de l'ensemble des pièces écrites constituant le dossier du SCoT.

Le nouveau planning est le suivant :

- a *délai DE RELECTURE de l'ensemble des pièces du SCoT : 5 semaines (et non 3 semaines comme initialement envisagé)- semaines 9, 10, 11, 12 et 13.*
- b *COPIL SCoT avec tous les membres (le 05 avril de 9h30 à 12h00) pour partage des remarques de relecture de chaque CC et validation (ou invalidation).*
- c *Analyse juridique des documents par le cabinet sur les semaines 16, 17, 18 et 19 . Sachant que les semaines 18 et 19 comptent de nombreux jours fériés, il est nécessaire d'accorder au moins 1 semaine de plus au cabinet juridique ... soit la semaine 20.*
- d *COPIL SCoT avec tous les membres pour partage des remarques du cabinet juridique et validation (ou invalidation) le mardi 29 mai de 14h30 à 17h00 (semaine 22).*
- e *Fin de la semaine 23 (le 08 juin), transmission par l'AURA de l'ensemble des dossiers repris et complétés comme convenu en COPIL.*

- f Envoi au plus tard le 15 juin 2018 (semaine 24) aux membres du comité syndical, de l'ensemble des documents du SCoT*
- g COMITE SYNDICAL pour arrêt de projet du SCoT le 05 juillet 2018** (ceci afin de laisser suffisamment de temps aux membres du Comité Syndical de prendre connaissance des documents SCoT). **S'il y a des remarques en comité syndical, il faudra à nouveau modifier les documents avant transmission aux PPA.**
- h A partir du 09 juillet, possibilité d'envoyer les documents du SCoT aux Personnes Publiques Associées (PPA)..*
- i Délai de lecture des dossiers par les PPA (3 mois) échelonné de la mi-juillet à la fin octobre 2018*
- j Possible tenue de l'enquête publique de la mi-novembre à la mi-décembre 2018.*
- k Phase d'analyse des rendus d'enquête et de finalisation des documents février et mars 2019*
- l Approbation du document à la fin du 1^{er} trimestre 2019.*

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Dates des prochaines réunions

- | | |
|--------------------------|--|
| Le 24 mai 2018 | Bureau à 16h00
Comité syndical à 18h00. |
| Le 7 juin 2018 | Bureau à 16h00
Comité syndical à 18h00 |
| Le 5 juillet 2018 | Comité syndical à 18h00 - arrêt de projet du SCoT |